

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 47 (1902)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Informations

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pour voir qu'au moment de l'assaut il aura six fusils par mètre et qu'il tombe sous le coup de la critique n° 2.

» S'il prend un front plus considérable, il est possible de la critique n° 1.

» S'il garde quelques bataillons en arrière, il n'échappe pas à la critique n° 3.

» Cruelle énigme !

» Il va de soi qu'en cas de guerre la critique n° 2 aura moins de valeur par suite des pertes éprouvées, mais je parle ici des manœuvres ; que doit faire le pauvre brigadier, à moins d'être prestidigitateur et de pouvoir escamoter au bon moment une partie de son effectif ?

» Vous me direz que je me mêle de ce qui ne me regarde pas, et que je ne serai jamais sous le coup de ces critiques adressées à un commandant de brigade ; je le reconnaiss volontiers, mais le problème m'a paru intéressant à poser au simple point de vue tactique. M... »



## INFORMATIONS

### ÉTATS-UNIS

**Rapport du ministre de la guerre.** — Vers la fin de 1901, le gouvernement américain a publié trois documents donnant d'intéressants renseignements sur l'armée américaine. Ce sont :

- 1<sup>o</sup> Le rapport du ministre de la guerre pour 1900-1901 ;
- 2<sup>o</sup> Le premier message du président Roosevelt au Congrès ;
- 3<sup>o</sup> Les rapports du général Mac Arthur, commandant en chef aux Philippines, et de son successeur, le général Chaffee.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits résumés du *Rapport du ministre de la guerre*. — A la date du rapport, 27 novembre 1901, l'effectif de l'armée était de 90 000 hommes, y compris 4500 soldats sanitaires, 5000 auxiliaires indigènes aux Philippines et 800 à Porto-Rico. Sur ce nombre, environ 48 000 hommes sont aux Philippines, 3400 aux Etats-Unis, 5000 à Cuba et 1500 à Porto-Rico ; il y avait de petits détachements en Chine, à Hanoï et dans l'Alaska.

En exécution de la loi du 2 février 1901, on a procédé à de nombreuses nominations d'officiers dans l'armée régulière. On a cherché, autant que possible, à obtenir pour cela des hommes servant ou ayant servi soit comme soldats ou sous-officiers réguliers, soit comme officiers de volontaires.

Les derniers régiments de volontaires ont été licenciés dans le cou-

rant de l'année. On a tenu compte des qualités militaires et de l'aptitude au commandement plus que des connaissances théoriques. Sur 515 sous-officiers et soldats examinés, 214 ont été reconnus aptes et nommés sous-lieutenants ; sur 839 officiers volontaires, 481 ont été nommés ; 157 cas sont encore en suspens. Il reste, en outre, encore 142 places vacantes pour lesquelles il y a 10 362 demandes !

Le système de commander des officiers pour quatre ans au service d'état-major a été mis en vigueur ; il y a actuellement 31 officiers détachés de la sorte.

La loi interdisant la vente des boissons alcooliques dans les établissements militaires a été mise en vigueur. La plupart des rapports reçus jusqu'ici sont défavorables à la loi, mais le temps écoulé est trop court pour se former une opinion définitive.

Sur la recommandation de la commission des fortifications, la construction de batteries pour canons à dynamite a été suspendue.

Des essais sont en cours avec de nouvelles pièces de campagne ; neuf modèles ont été présentés, dont cinq par des constructeurs américains.

Le gouvernement possède suffisamment de fusils d'ordonnance pour en armer la garde nationale, si le Congrès l'autorise.

Les besoins du service ont depuis 1898 rendu impossible toute instruction systématique des officiers. Environ mille officiers, dont un tiers seulement sort de West-Point, ont été nommés pendant ce temps. Il y a donc un grand nombre d'officiers qui n'ont jamais reçu une instruction militaire systématique.

Il est hors de doute que pour l'officier les aptitudes pratiques sont plus importantes que les connaissances théoriques. Mais cette vérité a trop souvent servi de prétexte pour couvrir la paresse d'esprit et l'indifférence qui détruisent l'aptitude pratique. Il est de même certain que l'officier qui exerce son intelligence par l'étude systématique des problèmes qu'il pourrait avoir à résoudre, sera dans la règle aussi le meilleur dans l'exécution pratique.

L'instruction des officiers se fera désormais d'après l'ordre ci-dessous : Outre l'Académie militaire de West-Point (école préparatoire d'officiers), il y aura<sup>1</sup> :

1. Dans chaque garnison, une école d'officiers pour l'instruction élémentaire, théorique et pratique ;
2. Des écoles spéciales : *a*) l'école d'artillerie à Fort Monroe ; *b*) l'école d'application du génie à Washington ; *c*) l'école pour la défense sous-marine à New-York ; *d*) l'école d'application pour la cavalerie et l'artillerie de campagne à Fort Riley ; *e*) l'école de médecine militaire à Washington ;

<sup>1</sup> Ceci existait déjà plus ou moins avant la guerre.

3. Une école pour le service général et d'état-major à Fort Leavenworth;

4. Une Ecole de guerre, pour l'instruction supérieure à Washington.

L'école de guerre sera dirigée par une commission, dont font partie d'office : le chef du génie, le chef de l'artillerie et les directeurs des écoles de West-Point et de Leavenworth. Cette commission exerce aussi une surveillance générale sur les autres écoles.

Les instructeurs ne perdront pas de vue le fait que le but final est la préparation des officiers pour la guerre. La théorie doit donc céder le pas à l'application.



## BIBLIOGRAPHIE

*Technik und Taktik der Maschinengewehre*, par le capitaine d'infanterie VON IMMANUEL. — « Kriegstechnische Zeitschrift », Berlin 1902, p. 135-144 et 191-201.

Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fascicules de l'année 1902 de la *Kriegstechnische Zeitschrift* renferment un article fort instructif de M. le capitaine von Immanuel sur l'emploi des mitrailleuses. Après avoir passé en revue les différents modèles de mitrailleuses qui se sont succédés depuis la mitrailleuse française de 1870 jusqu'au modèle inventé par Maxim et dont le mécanisme est basé sur le recul, l'auteur donne une description technique de cette arme remarquable qui, tirant jusqu'à 600 coups à la minute, peut tenir lieu de 100 fusiliers tirant un feu de magasin. De plus, le tir d'une mitrailleuse offrant une dispersion beaucoup plus limitée que le feu d'infanterie, est particulièrement efficace sur des buts petits et éloignés.

Grâce aux derniers perfectionnements, la mitrailleuse est suffisamment solide et facile à manier pour présenter peu de chance d'accroc ; quant à son affût, il a été construit de façons très diverses suivant les nécessités spéciales. La pièce est en général fixée sur un trépied pour le tir ; pendant les marches, elle est tantôt portée à dos de cheval comme dans l'armée suisse, tantôt mise sur un chariot comme en Allemagne.

Avant la guerre sud-africaine, les mitrailleuses n'avaient guère été employées que par les Anglais dans leurs campagnes coloniales contre les Matabélés, les Hindous et les Madhistes ; mais pendant cette guerre, elles ont fait leurs preuves. Elles ont, en effet, contribué d'une part dans des proportions importantes aux succès des Boers à Glencoe, Ladysmith, Modder river, etc... ; et d'autre part, adjointes aux divisions de cavalerie des Anglais, elles ont donné à ces unités une force de résistance qui a trouvé fréquemment son emploi.

Des subdivisions de mitrailleuses peuvent être aussi bien utilisées par la cavalerie que par l'infanterie. Adjointes à la première, elles lui donnent dans le combat à pied une force bien plus grande et lui facilitent ainsi la tâche, soit qu'il s'agisse de forcer un passage occupé par l'ennemi, soit qu'il faille tenir dans une position importante ; dans certains cas elles peuvent, par un feu énergique et subit, préparer ou soutenir une attaque